

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Election complémentaire de quatre assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise, est chargée de préavis sur l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV). L'objet de ce présent rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de quatre assesseurs de la Cour des assurances sociales pour le restant de la législature judiciaire 2013-2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi après-midi 15 mai 2014 à la Salle du Bicentenaire pour traiter de ce préavis à l'élection complémentaire de quatre assesseurs à la Cour des assurances sociales au Tribunal cantonal. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet, Président de la commission, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Jacques Perrin et M. Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président de la commission. Mme Gloria Capt et M. Laurent Miéville étaient excusés pour cette séance. Aucun expert de la commission n'a assisté à cette séance, car comme le prévoit l'article 159a de la LGC : « *le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs intervenues depuis le début de la législature politique en juillet 2012. Les postes ont été mis au concours non seulement dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 25 mars 2014 mais aussi dans un journal spécialisé du monde médical, en précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 1 chirurgien-orthopédiste ou 1 orthopédiste
- 2 rhumatologues
- 1 neurologue

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs du début de législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

A la suite des annonces parues dans la presse, la Commission de présentation a seulement reçu la candidature de deux personnes. Après un examen attentif des dossiers reçus, les membres de la commission ont préavisé en faveur de l'élection de :

- Mme Pierre de GOUMOENS (1947), rhumatologue
- M. Olivier REINBERG, (1949), chirurgien pédiatre

La candidature d'Olivier Reinberg n'est pas à proprement parler celle d'un orthopédiste, mais plutôt celle d'un chirurgien pédiatre. Après avoir sollicité l'avis du Tribunal cantonal sur l'opportunité de choisir un tel profil, celui-ci a estimé que même s'il n'est pas orthopédiste, le professeur Reinberg dispose d'une grande expérience médicale et présente un profil correspondant au poste recherché. Il ne voit pas donc pas d'inconvénient à la présentation de cette candidature par la commission devant le Grand Conseil.

La Commission de présentation relève qu'elle ne propose que deux postes sur les quatre souhaités par le Tribunal cantonal. Cette situation est préoccupante dans la mesure où la recherche d'assesseurs pour la Cour des assurances sociales est souvent infructueuse. Le manque chronique d'assesseurs de cette cour est cependant partiellement résorbé par la présentation de ces deux candidats.

Conclusion

La Commission de présentation préavisé, à l'unanimité, en faveur de l'élection de MM. Pierre de Goumoëns et d'Olivier Reinberg dont les profils professionnels correspondent aux besoins actuels de la Cour des assurances sociales, et ceci pour le restant de la législature judiciaire 2013-2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésérèx, le 1^{er} juin 2014

Le président-rapporteur :
(*signé*) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.